



**A la croisée du tangible et de l'intangible : l'évolution
des pratiques locales de gouvernance des communs dans
le village de Tizi n'Oucheg confronté aux
transformations socio-territoriales de l'arrière-pays de
Marrakech (Maroc)**

Romagny Bruno, Mohammed Aderghal, Charles Bonin, Vaillant Michel,
Genevieve Michon, Saïd Boujrout

► **To cite this version:**

Romagny Bruno, Mohammed Aderghal, Charles Bonin, Vaillant Michel, Genevieve Michon, et al.. A la croisée du tangible et de l'intangible : l'évolution des pratiques locales de gouvernance des communs dans le village de Tizi n'Oucheg confronté aux transformations socio-territoriales de l'arrière-pays de Marrakech (Maroc). 2019. hal-03408081

HAL Id: hal-03408081

<https://hal.science/hal-03408081>

Preprint submitted on 28 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

**ROMAGNY Bruno* , ADERGHAL Mohammed, ** BONNIN Charles
, VAILLANT Michel*, MICHON Genevieve*****, BOUJROUF
Saïd,*******

***A la croisée du tangible et de l'intangible :
l'évolution des pratiques locales de
gouvernance des communs dans le village
de Tizi n'Oucheg confronté aux
transformations socio-territoriales de
l'arrière-pays de Marrakech (Maroc)***

Texte mis à disposition sous [licence CC-BY-SA 4.0](#)

**WP 31
Mai 2019**

A la croisée du tangible et de l'intangible : l'évolution des pratiques locales de gouvernance des communs dans le village de Tizi n'Oucheg confronté aux transformations socio-territoriales de l'arrière-pays de Marrakech (Maroc)

ROMAGNY Bruno* , ADERGHAL Mohammed, ** BONNIN Charles *,
VAILLANT Michel****, MICHON Genevieve*****, BOUJROUF Saïd,*******

(*) ROMAGNY Bruno, Aix-Marseille Univ, IRD, UMR LPED, Marseille, France, Laboratoire mixte international (LMI) *MediTer*, Maroc, bruno.romagny@ird.fr

(**) ADERGHAL Mohammed, Laboratoire ingénierie du tourisme, patrimoine et développement durable des territoires (LITOPAD), LMI *Mediter*, Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH) de l'Université Mohammed V de Rabat (UM5-Rabat), m.aderghal@gmail.com

(***) BONNIN Charles, diplômé de l'école d'Ingénieur Agro-Développement international (ISTOM, <http://www.istom.fr/1.cfm?p=581-istom-ecole-ingenieur-cergy-angers-agriculture-agronomie-developpement-environnement-humanitaire-durable-sciences>), Cergy-Pontoise / Angers, France, c.bonnin@istom.fr

(****)VAILLANT Michel, École d'Ingénieur Agro-Développement international (ISTOM), Cergy-Pontoise, France, m.vaillant@istom.fr

(*****) MICHON Genevieve, IRD, UMR GRED, Montpellier, France, LMI *MediTer*, Maroc, genevieve.michon@ird.fr

(*****) BOUJROUF Saïd, Laboratoire d'études et de recherche sur les montagnes atlasiques(LERMA), LMI *MediTer*, FLSH, Université Cadi Ayyad de Marrakech (UCAM),

(Voir aussi à la fin du texte, la brève note bibliographique sur chaque auteur)

Résumé en français :

Le Maroc connaît une dynamique associative importante, tant en milieu urbain qu'en zone rurale. Dans les régions d'arrière-pays et de montagne, de nombreuses associations de développement local ont fleuri à partir des années 2000. En analysant l'articulation de pratiques collectives ancestrales, toujours vivaces, avec le fonctionnement actuel de l'association de Tizi n'Oucheg, petit village isolé des environs de Marrakech, nous questionnons la dichotomie matériel/immatériel souvent mise en avant dans la définition des communs. L'interdépendance entre ces deux dimensions des communs nous amène à les concevoir comme des réalités hybrides, en mouvement perpétuel, associant des caractéristiques propres aux communs traditionnels et aux néo-communs.

5 à 10 mots-clés en français :

Communs traditionnels, néo-communs, gouvernance, association villageoise de développement, tourisme, hybridation.

Introduction

Au Maroc, comme dans beaucoup d'autres pays du Sud, les plans d'ajustement structurel mis en œuvre au milieu des années 1980 ont eu pour conséquence le désengagement partiel de l'État d'un certain nombre d'actions à vocation sociale. Plusieurs projets de développement, destinés à l'amélioration du cadre de vie des populations dans les zones rurales marginales (montagnes, steppes, oasis, etc.), furent soit abandonnés, soit réduits à des actions techniques sur les systèmes de production. L'une des alternatives à ce désengagement des pouvoirs publics fut trouvée dans le mouvement associatif. Sous l'impulsion des organismes internationaux, l'association, et donc la société civile (Sater, 2007), ont été dès lors considérées par l'État comme un acteur avec lequel il serait possible de partager certaines prérogatives en matière de gouvernance locale. Depuis les années 2000, et surtout avec le lancement de l'Initiative pour le développement humain en 2005, le nombre d'associations croît de manière exponentielle au Maroc¹.

Ces mouvements citoyens peuvent être classés en trois catégories selon les raisons qui ont motivé leur création (Charfi, 2009) : les associations créées par une élite locale, celles issues de l'initiative d'acteurs publics ou privés, souvent étrangers, et enfin celles qui émergent directement de la société civile. Au sein de cette mouvance associative (Ghazali, 1989 ; Boujrout, 2002 ; Mernissi, 2003 ; Aubert & Saïdi, 2012), les organisations constituées par les populations locales ne relèvent pas des mêmes processus que celles encadrées et contrôlées par l'État. Les motifs qui mobilisent les acteurs associatifs sont souvent inscrits dans le registre du développement communautaire et social, ou de la gouvernance territoriale (Quintal & Trudelle, 2013) en réponse aux besoins des populations locales. Ces espaces ruraux marginalisés sont en effet aux prises avec des déficits d'infrastructures notables et sont caractérisés par de forts taux de pauvreté et d'analphabétisme qui conduisent à une fragilisation du tissu social ainsi qu'à une certaine déstructuration des territoires.

On pourrait aussi voir derrière l'alibi développementaliste une vision politique, une remise en cause des légitimités du pouvoir local traditionnel proche des autorités d'encadrement. Ce pouvoir, lorsqu'il est encore vivace, s'appuie sur les principes de la *jmâa*, l'assemblée coutumière villageoise qui est contrôlée par des notables locaux, dans tous les cas par des hommes, chefs de ménage et d'exploitation agricole.

Une analyse fine des stratégies des acteurs (hommes et femmes) impliqués dans les projets associatifs, des facteurs et des contextes qui font leur succès ou leur échec en termes d'action collective dans différentes régions du Maroc serait à mener, mais ce n'est pas l'objet de cet article. D'après nos observations de terrain et la littérature (Saaf, 2016), les associations de développement local au Maroc sont souvent initiées par des acteurs charismatiques et fédérateurs, originaires du village, aux parcours riches et diversifiés, mobiles et plutôt bien formés. C'est le cas du président² de l'association de Tizi n'Oucheg, petit village de la commune rurale de Sti Fadma, perché sur les hauteurs de la vallée de l'Ourika.

Pour illustrer les propos de cet article, nous avons retenu ce village, les pratiques de gestion collective des ressources qu'il abrite encore et son association comme objets d'étude pour

¹ Selon Fatema Mernissi (2003), il y avait 30 000 associations au Maroc en 1999. Il y en aurait 130 000 en 2016 selon les chiffres du ministère de l'Intérieur (<https://www.medias24.com/SOCIETE/162411-Le-Maroc-compte-130.000-associations-en-2016.html>).

² Rachid Mandili est le président de cette association qu'il a créée en 2011. Il est propriétaire d'un gîte touristique à Tizi n'Oucheg et il a exercé différents métiers dans plusieurs villes du Maroc avant de revenir s'installer, une fois marié, dans son village d'origine.

plusieurs raisons. En premier lieu, Tizi n'Oucheg et ses environs (plateau du Yagour...) constituent une zone caractéristique des montagnes du Haut Atlas (versant nord) et des mutations qui les traversent. Il s'agit d'un village assez enclavé et marginalisé, accessible par une piste carrossable, à la fois éloigné des infrastructures publiques de base (éducation, santé, eau potable et assainissement..) et en même temps situé à seulement une soixantaine de kilomètres de Marrakech, l'un des principaux pôles touristiques du pays. Pour ne pas sombrer dans l'oubli et rester à la marge, Tizi n'Oucheg est un village de haute montagne qui a su innover en mettant en place de nouvelles formes hybrides d'organisations de développement. En outre, ce territoire a fait l'objet de plusieurs travaux d'investigation à différentes périodes (Lafuente, 1968 ; Sellier, 2004 ; Dominguez, 2010). Une dernière spécificité de Tizi n'Oucheg est son caractère emblématique. Le village et ses acteurs sont en effet présentés dans les médias³ comme un cas d'école du dynamisme du mouvement associatif au Maroc, reposant sur les capacités d'auto-organisation des populations locales associées à l'essor d'activités touristiques alternatives. Ce cas particulier de réussite a par ailleurs été traité dans le cadre d'une étude récente (Bonnin, 2017) qui s'intéressait aux dynamiques de création, de destruction et de modification des communs sur le territoire des Aït Oucheg, dans un contexte d'affaiblissement des communs sur l'ensemble du territoire marocain (Romagny et al., 2018).

L'analyse des dynamiques, passées et actuelles, en termes d'action collective (Cefaï, 2007) et de gestion concertée des ressources (notamment pastorales) de ce village nous permet ainsi d'interroger les ressorts de ces nouvelles formes de gouvernance locale dans un contexte plus large, celui des communs et de leur gestion. En étudiant l'articulation de pratiques collectives ancestrales, toujours actives et adaptatives face aux transformations socio-économiques et environnementales des montagnes marocaines (exode rural, ouverture au marché, sécheresses plus fréquentes, etc.), avec le fonctionnement actuel de l'association de Tizi n'Oucheg, nous questionnons la dichotomie matériel/immatériel parfois mise en avant dans la définition des communs. L'interdépendance entre ces deux dimensions des communs nous amène à les concevoir comme des réalités hybrides, en mouvement perpétuel, associant des caractéristiques propres aux communs traditionnels et aux néo-communs⁴. Ces derniers apparaissent lorsque l'interdépendance perçue autour des ressources se traduit par la création de nouveaux communs.

La plupart des auteurs s'entendent sur le fait que tous les communs, quels qu'ils soient (fonciers, informationnels, matériels, immatériels, etc.), sont fondés sur un triptyque composé : (i) d'une ou plusieurs ressources partagées ; (ii) d'une communauté d'ayants droit ou d'usagers ; (iii) de règles élaborées collectivement par cette communauté, dont le but est de réguler l'accès au commun et ses modalités d'usage. En outre, dans une situation donnée, plusieurs entrées thématiques (ressources, régimes d'appropriation, écosystème,

³ Le village de Tizi n'Oucheg et le président de son association ont fait l'objet de plusieurs articles dans la presse marocaine et internationale. Les titres sont à la hauteur du message diffusé : « Tizi n'Oucheg, un village qui se débrouille tout seul » (*Tel Quel*, n° 775, juillet-août 2017) ; « Un village marocain prend en main son développement » (*Géomètre*, mensuel, janvier 2017) ; « Tizi n'Oucheg, un village marocain rendu autonome par ses habitants » (https://www.wedemain.fr/Tizi-n-Oucheg-un-village-marocain-rendu-autonome-par-ses-habitants_a1241.html). Tizi n'Oucheg a également servi de toile de fond à un documentaire, co-produit par l'IRD (http://www.audiovisuel.ird.fr/index.php?id_doc=9843) intitulé « Berbère des cimes », qui met en avant l'ingéniosité et les capacités d'organisation de la population en matière de gestion de l'eau.

⁴ Nous entendons par néo-communs « ... une création originale de notre temps, fondamentalement métisses et associant, au mieux (ou au moindre mal), les exigences typiques des primo-communs (collectif, ressource, règles propres de gestion) mais en les réinterprétant, voire en les réinventant, pour faire une place plus ou moins décisive à la marchandisation. Ici, la place de la propriété privée est critique car elle doit servir, par des modèles originaux, les fins collectives poursuivies » (Le Roy, 2016, p. 622).

communautés, gouvernance et pratiques) permettent de caractériser ces communs de façon pluridisciplinaire (CTFD, 2017). À la suite des travaux engagés par Charlotte Hess et Elinor Ostrom (2006), tout un ensemble de réflexions s'intéresse à la distinction entre communs fonciers et communs informationnels (Coriat, 2011). Ces derniers sont définis avant tout par la nature des ressources partagées, qui sont intangibles⁵, ce qui les opposerait aux communs fondés sur des ressources concrètes et territorialisées : eau d'irrigation, ressources forestières ou fourragères, etc. Nous défendons l'idée que ces deux dimensions (tangibles et intangibles) sont généralement liées au sein des communs, comme c'est le cas par exemple pour les indications géographiques protégées (Fournier et al., 2018).

Très souvent, on observe une hybridation des dimensions matérielles et immatérielles qui constituent les communs. Le Comité technique « Foncier & développement », dans une de ses dernières publications, partage cette hypothèse : *« Les communs informationnels, telles les ressources numériques restituant l'organisation de l'espace ou les connaissances techniques ou traditionnelles utilisées pour aborder les enjeux fonciers ne peuvent être dissociés des communs tissés autour de la terre et des ressources qu'elle porte. (...) Restituer ainsi le foncier dans un système de connaissances et d'informations ou de « projet politique » implique d'une part de privilégier une approche fonctionnelle des rapports fonciers, de définir les communautés à partir des relations sociales régissant l'accès à la terre et aux ressources qu'elle porte, et de considérer les communs comme des dispositifs hybrides, enchâssés dans d'autres institutions et emboîtés les uns dans les autres »* (CTFD, 2017, p. 39-40).

La méthodologie adoptée pour investiguer les dimensions matérielles et immatérielles des communs traditionnels d'une part, et de l'association de Tizi n'Oucheg d'autre part, articulait trois phases dans une démarche itérative, incluant 102 entretiens semi-directifs. La première, reposant sur l'observation des paysages, visait à repérer les ressources et leurs usages au sein du village. La seconde, moyennant relevés cartographiques, diagnostic des systèmes irrigués (Apollin et Eberhart, 2012) et entretiens auprès des ayants droit, avait pour objectif de faire une description détaillée de deux communs traditionnels (eau et pâturage). Enfin, la troisième phase, moyennant observation participante et entretiens auprès de différents acteurs (touristes, notables du village, etc.), portait sur l'analyse des activités touristiques, des projets collectifs de développement et du fonctionnement de l'association Tizi n'Oucheg (Bonnin, 2017). Les résultats de cette étude conduisent à mettre en évidence un déplacement des arènes d'action collective (Ostrom, 1990), d'un cadre coutumier « traditionnel » vers un cadre associatif « moderne » au sein duquel des constantes ou des normes subsistent, favorisant l'action collective (Weinstein, 2012). L'identification de ces continuités, issues de pratiques répondant aux réalités concrètes du territoire, associant étroitement des éléments matériels et immatériels au sein des communs villageois est un des éléments clés qui permet d'expliquer la réussite de l'association de Tizi n'Oucheg, tant vantée dans les médias. À travers l'étude du passage de communs traditionnels à des néo-communs, à dominante associative, cet article propose donc d'analyser l'articulation entre composantes matérielles et immatérielles de l'action collective autour des communs.

Nous présenterons, dans un premier temps, le contexte général des transformations que connaît le village (*douar*) de Tizi n'Oucheg. Puis, dans un second temps, nous nous intéresserons à l'évolution des modes de gestion d'un commun pastoral dont les habitants sont ayants droit. Ceci nous permettra de mieux analyser l'articulation des dimensions

⁵ Collections d'informations et de connaissances brutes, ou produits élaborés à partir de ces données comme les logiciels « libres » par exemple.

tangibles et intangibles au sein de ce dispositif traditionnel. Puis, le déplacement des arènes collectives de décision sera illustré à travers le succès du tourisme et des initiatives locales de développement territorial. Cette apparente réussite de l'association de Tizi n'Oucheg sera décryptée en prenant en compte les continuités entre les deux dispositifs - traditionnel et moderne - de gouvernance des communs de ce village. Ces continuités sont les témoins d'une certaine forme de constance socio-organisationnelle, tant dans la gestion collective des ressources naturelles que dans l'exercice d'une gouvernance associative. Ceci nous amènera, en guise de conclusion, à discuter d'une vision des communs adaptée pour ce type de contexte.

1. L'arrière-pays de Marrakech : un territoire de montagne en mutation

La zone située sur le versant nord du Haut Atlas de Marrakech se caractérise par la prépondérance d'une économie agropastorale de montagne, où le tourisme et l'urbanisation diffuse ont introduit, et cela depuis des décennies, d'importants changements. C'est aussi un milieu relativement accessible et ouvert, où la mobilité des personnes et des marchandises est facilitée compte tenu de la proximité d'une grande métropole (Marrakech). Il s'agit donc d'une zone qui se distingue par les possibilités offertes aux exploitations agricoles, quelle que soit leur taille, d'accéder aux marchés et de tirer un avantage des opportunités d'emplois qu'offrent les autres secteurs de l'économie locale et/ou régionale.

Il y aurait là un facteur en faveur de la pérennité des petites exploitations, grâce aux revenus provenant de l'émigration et du travail salarié hors exploitation. Mais la question qui se pose est de savoir dans quelle mesure cette ouverture sur l'extérieur, qui permet aux exploitations de compenser l'insuffisance des revenus agricoles, a un effet réel sur les modes de vie des habitants des *douars*, plus ou moins enclavés. La province toute entière (Al Haouz), dont le territoire est situé en grande partie en zone de montagne, souffre d'un déficit de développement. Dans ces espaces difficiles et contraignants, une bonne partie des activités agricoles est exercée par les femmes du ménage en âge de travailler dans l'exploitation familiale. Souvent, les hommes sont absents. Ils migrent⁶ à la recherche d'emplois dans d'autres exploitations agricoles, ou en ville dans les secteurs du bâtiment et des services (chauffeur de taxi...), mais reviennent ponctuellement au *douar* (Romagny, 2018).

Dans un environnement en pleine mutation (arrivée de la « modernité » illustrée notamment par le nombre élevé de personnes utilisant un téléphone portable...), les communs dits « traditionnels » continuent d'exister, comme nous le verrons dans le point suivant, malgré l'abandon progressif de l'activité d'élevage et une moindre dépendance des habitants de Tizi n'Oucheg aux revenus issus de l'agriculture. Il n'en demeure pas moins que l'activité agricole perdure à Tizi n'Oucheg, en partie à travers une forte mobilisation des femmes qui contribuent activement aux activités agricoles et d'entretien d'un petit élevage domestique.

La majorité des ressources territoriales de Tizi n'Oucheg sont appropriées et gérées via des pratiques collectives. Dans ce type de société, l'identité des acteurs se crée et se maintient, par des pratiques adaptées, à travers la gestion des ressources communes (Garrigues-Cresswell et Lecestre-Rollier, 2002). En dehors des terres agricoles en propriété privée (*melk*) ou des terres

⁶ À Tizi n'Oucheg, selon les enquêtes (Bonnin, 2017), 72 % des foyers comptaient au moins un migrant en 2001, et 82 % en 2017. Ce taux de migration important est visible dans l'abandon progressif des bergeries, de l'activité pastorale et agricole, ainsi que de l'exploitation des terrains cultivés en pluvial (*bours*). Les migrants reviennent de moins en moins, s'installent de plus en plus à l'extérieur, et de ce fait participent peu au développement territorial. Aux yeux de ceux qui sont restés, ils ne sont plus Aït Oucheg, voire deviennent étrangers puisqu'ils ne participent plus au façonnement du territoire à travers la gestion collective des ressources.

immatriculées (droit positif), les ressources – eau, pâturages, arbres fruitiers – sont gouvernées par des instances opérationnelles diverses de choix collectifs. Chacun de ces biens communs, qu'il soit à caractère domanial (eau, forêt), inscrit sous le statut des terres collectives (Aderghal et Romagny, 2017) pour les zone de pâturages, ou encore relevant de la propriété privée (arbres fruitiers), est source de formes particulières d'organisation collective. Nous n'insisterons pas davantage sur la question des frontières plus ou moins nettes entre les différents statuts fonciers au Maroc (Chiche, 1997 ; Bouderbala, 1999), pour nous concentrer sur les modes d'appropriation communautaire qui font ressortir les différents niveaux d'imbrication entre les structures sociales.

2. La gouvernance des communs traditionnels chez les Aït Oucheg

2.1. L'*agdal* du Yagour : un cas d'école de la gestion en bien commun

Situé entre 2 400 et 2 700 m d'altitude, d'une surface d'environ 70 km², le haut plateau du Yagour est une zone pastorale utilisée par une cinquantaine de villages, via des bergeries (*azibs*), et appropriée par cinq fractions de tribu : Aït Oucheg, Aït Inzal, Aït Wagoustit, Aït Tighdouine et Aït Zat (cf. figure 1). Le plateau du Yagour s'inscrit dans une logique territoriale d'élevage transhumant saisonnier étagé. Chaque année, l'accès aux pâturages collectifs est interdit, de la fin mars à la mi-juillet, conformément à l'accord passé, sous l'égide des autorités locales, entre les représentants des fractions tribales utilisatrices. Cette mise en défens saisonnière permettant, par une alternance des périodes de fermeture et d'ouverture, une continuité des écosystèmes et de l'activité pastorale, est nommée *agdal*.

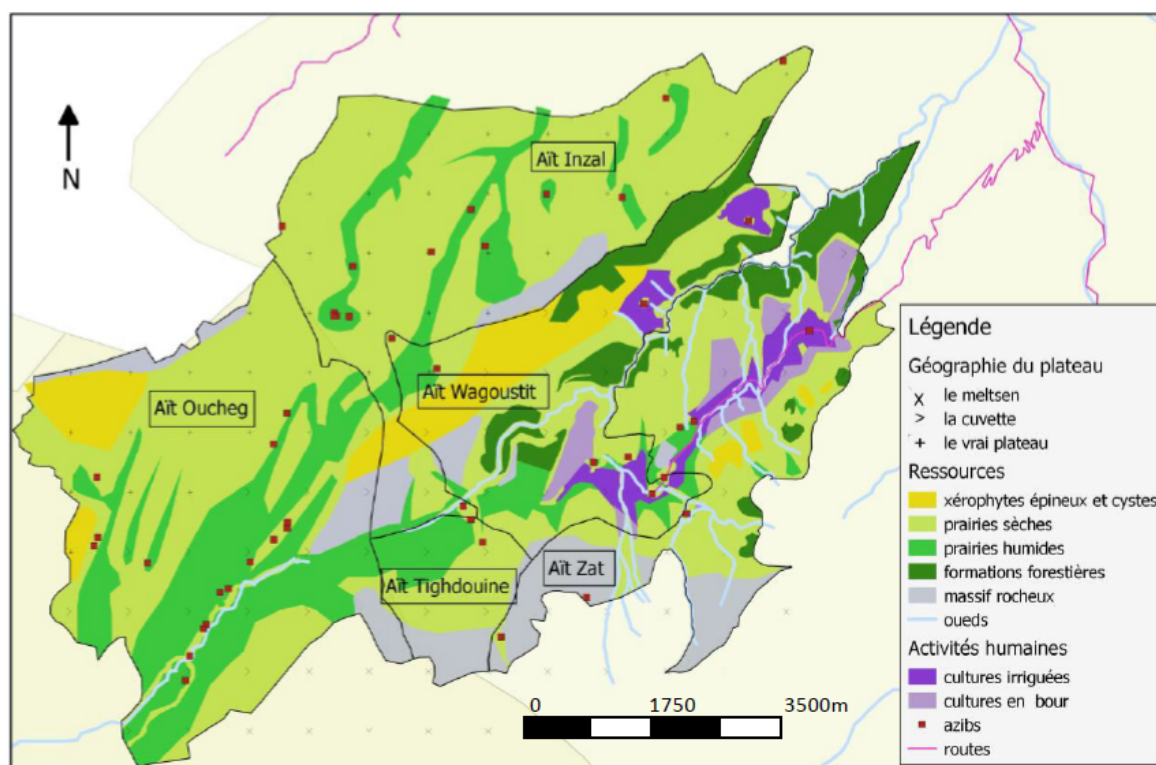


Figure 1 : Carte des ressources du Yagour et division par fraction de tribu réalisation Bonnin (2017) sur la base des données SIG de Sellier (2004), QGIS 2.18.2 système WGS 84

L'*agdal*, comme espace réservé, approprié par un groupe (sur un territoire borné) le soustrayant au libre accès, est un exemple de gestion collective qui s'applique à des biens communs non exclusivement pastoraux mais aussi forestiers, fruitiers, marins, etc. Les

bergeries sommaires en pierres, couplées à un système de roulement dans le gardiennage (*tawala*), permettent aux différents ayants droit du plateau de prélever les ressources et de se répartir l'espace, ainsi que le temps de travail. Les bergeries groupées par *douar*, ou par ensemble de *douars* pour les autres fractions de tribu, sont les seuls moyens de s'approprier l'espace dans un Yagour domanial où le droit tribal est sous tutelle de l'État.

La communauté se déclare « propriétaire » de l'*agdal* qui est géré en bien commun de manière plus ou moins autonome. L'assemblée coutumière (*jmâa*) détient en fait un « faisceau de droits » partiel sur les ressources (Schlager et Ostrom, 1992) : droit d'accès, de prélèvement, de gestion, d'exclusion, mais pas de cession ou de vente (droit d'aliénation). L'usage des ressources territoriales est ainsi régulé par un système de règles décidées et appliquées à l'intérieur de la *jmâa*. Cette dernière est l'instance, relevant du droit coutumier (dit *Orf*), qui permet la mise en place des dispositifs collectifs de gestion des ressources communes, mais elle est également en charge de régler les affaires d'ordre religieux, les questions foncières, les conflits jusqu'à un certain point, etc. Elle fonctionne généralement sur un mode de scrutin majoritaire. Il n'en demeure pas moins que c'est aussi un lieu où s'exercent de nombreuses pressions sociales et de multiples jeux de pouvoirs entre les « lignées » et les familles plus ou moins influentes. Ainsi, la *jmâa* n'est pas l'illustration d'un modèle communautaire idéal où tous sont égaux. Les jeunes et les femmes en sont généralement exclus. C'est une arène sociale (Olivier De Sardan, 1995), où les inégalités de la société sont bien visibles, voire exacerbées lors des prises de décisions collectives. La *jmâa* n'est néanmoins pas une instance spécifique au *douar*. Elle peut se situer au niveau de la fraction de tribu, de la tribu et, même au niveau des groupes d'ayants droit à une ressource.

Décréter l'*agdal* sur un territoire permet donc à la communauté d'affirmer sa maîtrise foncière en revendiquant l'exclusivité d'usage des ressources communes et en établissant des règles spécifiques, ainsi que des sanctions graduées pour les contrevenants. En sécurisant l'usage des ressources pastorales, le mode de gestion en *agdal* contribue de manière significative à la reproduction sociale des communautés qui dépendent de ces ressources, au maintien de leur autonomie et identité. En ce sens, l'*agdal* se rapproche de la notion de patrimoine proposée par Henry Ollagnon (Auclair et al., 2013). La gouvernance du plateau du Yagour a été construite à plusieurs niveaux en instaurant : (i) des frontières reconnues mobilisables en fonction du contexte par les différents ayants droit, (ii) des règles d'usage définies et concordantes avec le contexte socio-écologique local, (iii) des espaces de choix collectifs coutumiers efficaces (*jmâa* à plusieurs niveaux), (iv) un système d'auto-surveillance des ayants droit, (v) un système de sanctions graduelles suffisamment dissuasives, (vi) des mécanismes de résolution des conflits. Cette auto-gouvernance est mise sous tutelle de l'État depuis le décret de 1919⁷. Malgré cette tutelle, l'État privilégie toujours en premier lieu le recours au droit coutumier (*Orf*) dans la gestion des biens communs et des conflits. Cette priorité pourrait être interprétée comme un aveu d'impuissance de l'appareil étatique confronté aux difficultés de la gestion d'un bien commun.

2.2. L'enchevêtrement des dimensions tangibles et intangibles dans le processus de transformation des communs

⁷ Le statut de terres collectives, souvent associé aux espaces steppiques, sahariens ou aux plateaux pastoraux, désigne les territoires des tribus, transformés par la législation du protectorat (décret du 27 avril 1919, toujours en vigueur) en propriétés inaliénables de collectivités ethniques, soumises à la tutelle de l'administration du Ministère de l'Intérieur (Bouderbala, 1999). Le but de ce décret était de protéger les terres collectives contre l'appétit des colons, mais surtout de garder les collectivités locales sous contrôle politique.

Cas d'école du fonctionnement d'un commun foncier, l'*agdal* pastoral du plateau du Yagour associe étroitement des éléments matériels (ressources fourragères, eau, bergeries...) et immatériels (règles et représentations). Traditionnellement en effet, le statut de protection de l'*agdal* est fortement lié à un ensemble de valeurs, de représentations et de croyances locales. Celles-ci relient nature et culture, processus sociaux et biologiques par l'intermédiaire de la figure des saints musulmans et des génies (*jnoun*) chargés de faire respecter la loi de l'*agdal*. Dans la plupart des *agdals*, les génies gardiens sont aujourd'hui secondés dans leur tâche par des surveillants rémunérés par les usagers, responsables du respect des règles collectives devant les communautés. Les sanctions infligées aux contrevenants selon l'importance du délit, autrefois réglables en nature, sont aujourd'hui le plus souvent remplacées par des amendes en numéraire payables à la commune ou au *Caïd*, représentant local du Ministère de l'intérieur (Auclair et Romagny, 2017). Enfin, un dernier point vient renforcer la dimension immatérielle du commun que constitue le plateau du Yagour géré en *agdal*, et la place centrale qu'il occupe dans la mémoire collective et la perception de l'histoire locale. Il s'agit des très nombreuses gravures rupestres que l'on retrouve dans des sites particuliers du plateau, souvent à proximité des meilleurs pâturages encore gérés en *agdal*. Ces gravures, datant des deux derniers millénaires avant J.-C, seraient l'œuvre de pasteurs de culture berbère et offrent, si elles sont bien protégées, un potentiel touristique non négligeable. Il s'agit d'un tourisme patrimonial, qui pourrait se nourrir des liens étroits entre *agdal* et images gravées (Auclair et al., 2013).

Autrefois uniquement pastoral, l'*agdal* du Yagour, défini comme un « *patrimoine communautaire permettant de répondre à l'insécurité liée à l'usage des ressources, et contribuant à l'édification de la résilience et à l'adaptabilité de systèmes socio-écologiques façonnés par l'usage pastoral* » (Auclair et al., 2013, p. 113), est actuellement en pleine mutation. Avec une vallée de plus en plus ouverte sur l'extérieur et le déclin des activités pastorales, la fréquentation touristique sur le plateau augmente. Cette nouvelle activité met en concurrence deux catégories d'opérateurs, ceux installés à Marrakech qui inscrivent le plateau du Yagour dans un programme de visite des environs de la ville, et ceux qui essaient de développer localement une activité touristique fondée sur des principes d'équité et de responsabilité, en se lançant dans la création de gîtes ruraux, comme celui qui s'est développé à Tizi n'Oucheg depuis un peu plus de trois ans. En plus de cette forme de tourisme local, la commune rurale s'intéresse à la mise en valeur du patrimoine naturel et historique via un projet de piste à travers le plateau. Ce projet est en lien avec l'amélioration des routes visant à connecter la vallée du Zat et celle de l'Ourika qui entrent toutes deux régulièrement dans les circuits des opérateurs touristiques de Marrakech⁸.

L'ayant droit n'est plus simplement un usager de la ressource pastorale pour son cheptel, mais modifie sa perception du plateau et de ses ressources communes autres, au vu du nouveau contexte. De nombreux bergers choisissent ainsi de se reconverter, en vendant une partie ou la totalité de leur troupeau, afin d'investir dans une mule. Suite à la création du gîte dans le village de Tizi n'Oucheg, en plus de deux emplois de cuisinière et de gérant, l'activité touristique permet aux propriétaires de mules d'accompagner des randonnées de plusieurs jours, afin de transporter bagages et matériel nécessaires au bivouac. Cette nouvelle activité génératrice de revenu bénéficie directement aux acteurs locaux, mais uniquement à un nombre limité d'habitants du *douar*, la redistribution des ressources engendrées par le tourisme étant souvent inégale (Bellaoui, 1996).

⁸ La liaison actuelle entre ces deux vallées oblige à faire un détour de plusieurs heures par Marrakech.

Nous comprenons déjà qu'il n'est plus intéressant d'analyser les communs traditionnels uniquement à travers leurs ressources et leurs fonctions matérielles, mais bien en considérant les nouveaux enjeux contextuels (conservation du patrimoine, cohésion sociale...). Le changement d'usage et de perception des ressources sur le plateau du Yagour conduit à prêter une attention toute particulière aux composantes immatérielles de ces biens communs. Cette capitalisation de connaissances et expériences se traduit par des pratiques concrètes transformant le paysage.

2.3. Pluralisme institutionnel et devenir de l'*agdal* du Yagour

Dans le contexte actuel de modification de l'usage des ressources du plateau du Yagour (recul du pastoralisme, progression des terres cultivées sur le plateau, mise en tourisme, etc.) et dans des situations conflictuelles de plus en plus complexes, l'équilibre entre appareil étatique et institutions coutumières est bousculé. Autrefois l'apanage des institutions coutumières tribales, la gestion du Yagour est de plus en plus envahie par des instances étatiques (caïdat et communes rurales de Sti Fadma et de Tighdouine). En 2017, l'État s'est attribué le rôle d'arbitre dans des négociations visant un compromis signé par l'ensemble des ayants droit. Ce « contrat », nouvellement négocié, est conservé à la commune de Tighdouine qui devient ainsi un nouveau régulateur dans la gestion de l'*agdal*. Il en résulte un pluralisme institutionnel articulant ces instances et les ayants droit traditionnels, pluralisme qui se renforce avec les conflits récurrents relatifs à la mise en défens des pâturages. Ces conflits ont atteint leur paroxysme en 2016, année qui a vu l'abandon pur et simple de la mise en défens. Il s'agit d'une décision rare même si, au cours des dernières décennies, le calendrier d'ouverture et de fermeture des pâturages a eu tendance à s'adapter aux conditions climatiques de l'année, sans forcément respecter la date d'ouverture fixée aux environs du 28 juillet. En période de sécheresse, les pratiques d'*agdal* sont compromises par la forte demande en fourrage des éleveurs au printemps, obligeant à anticiper la date d'ouverture (Auclair et *al.*, 2013).

L'appareil étatique, comme régulateur dans la gestion de l'*agdal* du Yagour, n'a pas toujours été aussi présent. Auparavant, le système de sanctions graduelles pouvait être appliqué entre fractions de tribu et même entre tribus, mais depuis l'affaiblissement des pouvoirs tribaux, les instances coutumières ne sont plus en capacité de faire face à certains dysfonctionnements de ce bien commun, et sont désormais forcées de faire appel aux autorités de l'État. Tout le défi sera dès lors de proposer un dialogue équilibré et équitable entre les différents acteurs au vu des nouveaux usages du plateau du Yagour. De plus, la préservation du patrimoine matériel mais aussi immatériel est une préoccupation supplémentaire pour les ayants droit qui ont pris conscience des nouvelles opportunités quant à l'usage du plateau, mais aussi des tensions qu'elles suscitent.

La transformation des systèmes de production (extension de l'arboriculture et des cultures de rente, etc.) et d'activité (pluriactivité, mobilité) est un facteur essentiel de dérégulation communautaire. La gestion des communs traditionnels évolue sans cesse, la disparition de certains aspects et non pas de la totalité du commun répondant à la nécessité de s'adapter au contexte par des innovations institutionnelles dans l'action collective. Le recul de certaines pratiques d'*agdal*, tout comme de nombreuses autres pratiques collectives, peut être perçu comme une « mise en dormance » d'une pratique ou d'un mode de gouvernance qu'il serait possible de réactiver en fonction du contexte.

3. Continuités et ruptures dans la gouvernance des communs à Tizi n'Oucheg

L'émergence de l'association de Tizi n'Oucheg doit être replacée dans la perspective de la double crise que connaissent de nombreux communs dans les régions marginales du Maroc. Cette dernière frappe d'une part les communs traditionnels, comme par exemple les *agdals* pastoraux précédemment illustrés par le cas du Yagour, qui sont soumis aux réglementations administratives et confrontés aux impacts de la modernité capitaliste. D'autre part, les nouveaux communs administrés (périmètres villageois mis en défens, indications géographiques protégées, etc.), issus des politiques publiques actuelles⁹, ont des difficultés à s'imposer comme de nouvelles formes efficaces et équitables d'action collective et de gouvernance territoriale. Dans de nombreux cas, on assiste à une individualisation du rapport à la ressource, à l'origine de conflits et/ou de la dégradation de cette dernière. Dans ce contexte, l'accaparement des ressources communes par certains acteurs privés, notamment urbains, entraîne un accroissement des inégalités, une captation de la rente foncière et des ressources en eau ou fourragères qui en font leur valeur (Romagny et *al.*, 2018).

3.1. Décrypter la « success story » de Tizi n'Oucheg

« Le succès de Tizi n'Oucheg ne tient au courage que d'un seul homme, le président de son association de développement » : c'est ainsi que le message de la presse nationale et internationale peut être résumé. Ce personnage charismatique, à la fois acteur touristique de la zone et « courtier du développement » (Olivier De Sardan, 1995), occupe une place centrale si l'on veut décrypter la trajectoire du village de Tizi n'Oucheg. « Village modèle », « village autonome », une communauté villageoise solidaire, une entraide à toute épreuve spécifique au peuple berbère des montagnes, sont les notions véhiculées par les médias et les associations partenaires, étrangères ou nationales. En quelques années, Rachid Mandili est parvenu à faire de cette association un modèle fondé sur des principes d'action collective et d'autonomisation. L'essor de nouvelles activités touristiques, qui se sont transformées en véritables catalyseurs de projets de développement collectifs, est un des atouts de ce village.

C'est en 2011 que l'Association Tizi n'Oucheg de développement (ATND) a été créée. Après le raccordement au réseau électrique en 2000, l'ATND a permis de continuer sur une dynamique de projets de développement dans un village délaissé par l'État. Les projets, souvent pionniers pour la région, concernent notamment l'éducation, l'hygiène de vie, l'accès à l'eau potable et la gestion des eaux usées.

Les financements des projets proviennent quant à eux de différents types d'acteurs extérieurs : la commune et l'État en très faible proportion, des associations de développement marocaines ou étrangères (françaises en particulier) qui fournissent la majorité des ressources extérieures, les écoles françaises de Marrakech, Rabat et Casablanca ; et enfin un réseau de particuliers mobilisés sur Internet via l'activité touristique. D'autres projets, en relation plus directe avec le tourisme, comme l'homogénéisation du paysage bâti par la peinture des façades en parpaings, ont été menés.

À Tizi n'Oucheg, le tourisme et les projets de développement associatifs sont interdépendants. Les projets de développement alimentent le tourisme en termes de publicité, de financement, etc. et réciproquement, chacun jouant le rôle de catalyseur l'un pour l'autre. Les touristes amènent, par le phénomène du « bouche à oreilles » d'autres touristes, mais aussi de potentiels acteurs du développement via les associations. Les différents acteurs du développement, quant à eux, permettent un relai vers les amis proches, adhérents et membres

⁹ En 2008, le Maroc a adopté le Plan « Maroc Vert » (PMV) qui est une stratégie visant à faire de l'agriculture un des moteurs de croissance de l'économie nationale dans les quinze prochaines années (Inter-Réseaux, 2016).

de leurs associations, et donc de potentielles visites touristiques à Tizi n'Oucheg. Une nouvelle forme de tourisme illustrant parfaitement ce double enjeu apparaît au village via des voyages scolaires, ou la venue de touristes « éco-solidaires » (cas d'étudiants français en BTS).

L'autonomie, tant prônée, est dès lors bousculée par cette dépendance envers les flux extérieurs, tels que le tourisme et les différentes ressources apportées par les associations de développement nationales ou étrangères. Divers flux et échanges ont en effet toujours existé, via les mobilités de travail vers les plaines pour la moisson par exemple, ou encore à travers la complémentarité plaine-montagne qui joue un rôle indispensable au maintien de l'activité d'élevage. Dans cette perspective, revendiquer un village autonome n'a en soi aucun sens, si ce n'est un intérêt purement marketing. L'autarcie n'est en rien souhaitable dans un environnement montagnard de plus en plus mondialisé.

3.2. Innovations institutionnelles

3.2.1. Déplacement des arènes de choix collectifs et d'action

La réalisation de tous ces projets s'est fondée sur une nouvelle forme de gestion associative, remplaçant peu à peu les anciennes formes de gestion coutumière. Pour bien comprendre ce changement, prenons l'exemple d'un projet de développement villageois. En 2016, un puits à usage collectif a été foré grâce à des financements et à des dons externes, mobilisés par l'intermédiaire de l'ATND. S'agit-il de la naissance ex-nihilo d'un « nouveau commun », ou plutôt d'un déplacement des institutions de choix collectifs et opérationnels ? L'ATND se retrouve alors en charge de gérer l'accès à une nouvelle ressource en eau. Comment l'intégrer dans un espace et un système où l'eau est déjà distribuée suivant des règles complexes, héritées du passé et adaptatives ? À quelles terres agricoles ces eaux souterraines seront-elles destinées ? Quels en seront les nouveaux ayants droit, et à quelles conditions ?

Ces choix ne sont plus négociés au sein de l'assemblée coutumière, mais au sein du bureau de l'association, pour ensuite être confrontés et débattus dans un cadre sociopolitique plus large. Néanmoins, l'association ne s'affranchit pas des fonctionnements coutumiers quant à la répartition sociale de l'eau. Dès le moment où une solution énergétique viable sera trouvée pour pomper l'eau souterraine, celle-ci sera acheminée vers le bassin principal du village afin d'intégrer l'aire socio-hydraulique¹⁰ de ce dernier pour fonctionner sur les mêmes bases organisationnelles, en attendant de trouver des réponses aux questions relatives à l'usage de cette nouvelle ressource. L'ATND intervient donc dans la gestion des communs « traditionnels », et nous pouvons même – au regard de l'évolution de la gouvernance de l'*agdal* du Yagour et des nouveaux intérêts gravitant autour - imaginer une opportunité de gouvernance hybride du plateau, à travers les institutions étatiques et coutumières, les acteurs touristiques ainsi que les associations villageoises.

¹⁰ Les aires socio-hydrauliques sont le fruit de la rencontre entre les caractéristiques physiques d'un espace et son organisation sociotechnique, notamment avec les règles de définition du groupe d'ayants droit aux eaux et avec la construction de canaux permettant de diriger l'eau sur l'espace défini comme ayant droit » (Riaux, 2011).

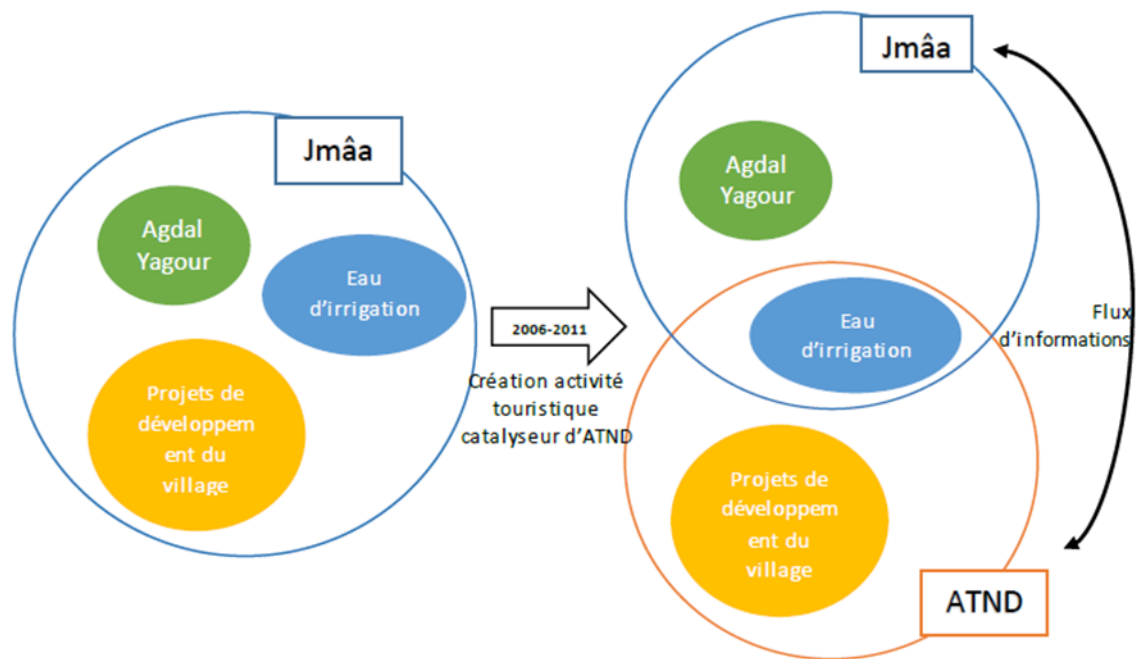


Figure 2 : Schéma du déplacement des arènes de choix collectifs (Bonnin, 2017)

L'ATND a peu à peu remplacé la *jmâa* dans la gestion des affaires sociales, mais aussi dans la gestion des ressources naturelles grâce à l'établissement d'un dialogue entre les différentes parties. À ce stade de nos travaux à Tizi n'Oucheg, nous manquons encore d'éléments de compréhension au sujet de ce déplacement d'arène. Quel est l'intérêt des institutions coutumières à « transférer » ces pouvoirs à l'ATND ? Quels sont et comment ont été trouvés les compromis et arrangements entre la *jmâa* et l'association ? Ce passage d'une gestion coutumière à une gouvernance associative a été sans doute âprement négocié et a dû susciter des conflits et tensions qu'il conviendrait de décrypter pour apporter des éléments de réponse à ces interrogations.

Ce n'est donc pas seulement du fait de la dynamique engendrée par l'activité touristique que ce déplacement d'arène a été rendu possible, mais également grâce à d'intenses processus de négociation entre acteurs hétérogènes. Nous savons que les acteurs locaux impliqués dans les projets de développement villageois faisaient et font encore partie de la *jmâa*. Une assemblée coutumière où, comme nous l'avons déjà vu, les enjeux de pouvoir sont forts et les rapports de forces exacerbés lors de négociations et d'arrangements. De plus, le président de l'ATND n'est pas issu de n'importe quelle famille, mais d'une famille de *chorfa* le désignant comme membre de la lignée du prophète, lui conférant ainsi un capital social très avantageux pour initier de nouveaux projets collectifs de développement. La légitimité de l'association villageoise s'en trouve ainsi renforcée.

3.2.2. Réinjection de mécanismes socio-organisationnels inhérents à la gestion des communs traditionnels

La réutilisation de mécanismes socio-organisationnels traditionnels, en plus du transfert de responsabilité et de pouvoir de décision du traditionnel vers l'associatif, permet un gain de confiance supplémentaire aux yeux de la population cible. La pratique de la *tawala* est particulièrement illustrative de la réinjection de pratiques traditionnelles dans cette nouvelle gouvernance associative et de cette confiance additionnelle qui en découle.

Le tour de rôle (*tawala*), présent dans la gestion collective des ressources naturelles, est aussi utilisé dans de nombreux autres cas, ce qui nous conduirait presque à qualifier la société Aït Oucheg de « société de *tawala* ». La *tawala* est présente partout : répartition du temps de travail au Yagour, équité dans l'investissement de chacun afin d'éviter les comportements de passer clandestin dans la distribution de l'eau d'irrigation par exemple. La mobilisation de la *tawala* trouve également ses raisons d'être dans le partage des tâches ménagères lorsque plusieurs femmes cohabitent dans une même maison, dans la répartition des allées et venues entre le Sahara et le village dans le cadre du travail migrant, dans l'élaboration d'un tour de passage pour les chauffeurs de Land Rover sur la piste étroite reliant la route goudronnée de Sti Fadma en fond de vallée au *douar* de Tizi n'Oucheg, entre autres.

Le mécanisme de *tawala* est l'illustration d'une pratique, constituée historiquement pour répondre à certaines contraintes, qui a su évoluer dans un contexte socio-économique changeant. Mais ce tour de rôle est-il seulement une conséquence de la gestion en commun de certaines ressources ou n'est-il pas aussi un fondement de la façon dont l'action collective s'exprime chez les Aït Oucheg ? À la fois règle (dans la gestion sociale de l'eau) et pratique (dans la répartition du temps de travail par exemple), la *tawala* n'est-elle pas une norme – tout en relativisant la frontière floue existant entre pratiques, règles et normes – favorisant l'action collective chez les Aït Oucheg ? Cet « attribut de la société » (Weinstein, 2012), que l'on retrouve sous diverses variantes dans de nombreuses sociétés montagnardes, est ici remanié et réutilisé dans la nouvelle gouvernance associative. Ainsi, dans l'association, chacun à tour de rôle, de manière volontaire ou désignée – la notion de « volontaire » étant toute relative dans un contexte associatif - aura une tâche à effectuer pour l'ensemble du groupe. La répartition de cet investissement en travail, consignée par les membres du bureau de l'association, permet un contrôle et la mise en place de sanctions si le « volontaire-désigné » n'est pas présent à son jour de travail, sans motif excusable. Le fautif devra ainsi payer l'équivalent d'une journée de travail salarié à l'association villageoise.

Conclusion

Au terme de notre réflexion, il apparaît clairement que les projets associatifs récents de Tizi n'Oucheg ne sont pas des néo-communs. Ils s'inscrivent plutôt dans un processus marqué par le passage d'arènes coutumières d'action à des arènes associatives, tant en termes opérationnels que de choix collectifs. Ce passage induit des transferts qui sont à la fois matériels (bureau d'association, budget associatif...) et immatériels (capital social, réseaux de connaissances, rapports de forces, etc.). En effet, en partant à la recherche de nouveaux communs à Tizi n'Oucheg, nous nous sommes déplacés au sein des différents niveaux d'analyses - choix opérationnels, choix collectifs, choix constitutionnels (Ostrom, 1990) -, tout en naviguant entre les diverses structures sociales de la montagne étudiée. C'est en observant les nouvelles activités (touristiques et associatives) que nous nous sommes rendus compte qu'il n'y avait non pas création ex-nihilo de nouveaux communs, mais une modification au niveau des règles de choix collectifs via des arènes formelles et/ou informelles. Ce déplacement d'arène met en valeur la dialectique entre composante immatérielle et matérielle des communs. La résistance et la coexistence de l'action collective au sein des Aït Oucheg selon diverses formes institutionnelles, tiennent en grande partie à l'immatériel et à l'intangible qui confèrent sa durabilité aux communs dans cette société. En d'autres termes, c'est à travers l'analyse de ces perturbations (nouvelle dynamique d'usage pour les communs traditionnels, déplacement d'arènes pour les projets associatifs) qu'il nous a été possible d'apprécier le caractère immatériel dans l'action collective des Aït Oucheg. Ces innovations institutionnelles n'auraient pas pu être réalisables sans une imbrication étroite du matériel et de l'immatériel structurant l'action collective, l'un ne pouvant exister sans l'autre.

Le matériel et l'immatériel coexistent dans des formes hybrides de « communs » que l'on ne peut observer et comprendre que si l'on se situe dans une approche multifonctionnelle ou de co-activité du « commun ». Étymologiquement « com-munus » est la co-obligation qui provient de la co-participation à une même activité (Dardot et Laval, 2014). Afin de cerner ces mouvements immatériels dans l'expression du commun, il nous faut non pas comprendre le commun comme un nom, mais plutôt comme un verbe. En référence aux termes anglo-saxons « *commoning* » et « *commoners* » il nous faut « *appréhender les communs, non comme des ressources ou des choses statiques, mais comme des activités sociales fluides, en évolution, qui se déroulent dans des espaces partagés* » (Helfrich et Bollier, 2017).

Bibliographie

Aderghal M., Romagny B., 2017, « Les terres collectives au Maroc », in Cornu M., Orsi F., Rochfeld J. (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », p. 1145-1147.

Apollin F., Eberhart C., 2012, Programme de formation pour le renforcement de l'autogestion des systèmes irrigués par les associations d'irrigants en Haïti. Guide pédagogique et méthodologique : méthode de diagnostic d'un système irrigué pour le renforcement de la prise en charge de sa gestion par une association d'irrigants. 2ème édition. AVSF : 102 p.

Aubert P.-M., Saïdi R., 2012, « Le fait associatif à l'épreuve de la dynamique sociale dans la région de Skoura (Moyen Atlas marocain) », in Stoessel-Ritz, Blanc M., Mathieu N. (dir.), *Développement durable, communautés et sociétés. Dynamiques socio-anthropologique*. PIE Peter Lang, Bruxelles, coll. EcoPolis, vol. 15, p. 141-154.

Auclair L., Dominguez P., Alifriqui M., Genin D., 2013, « Un monument pastoral à l'épreuve de la patrimonialisation. L'agdal du Yagour dans le Haut-Atlas marocain », in Juhé-Beaulaton D., Cormier-Salem M.-C., De Robert P., Roussel B. (eds.sci.), *Effervescence patrimoniale au Sud. Entre nature et société*, Marseille, IRD Éditions, coll. « Latitudes 23 », p. 105-128.

Auclair L., Romagny B., 2017, « Agdal », in Cornu M., Orsi F., Rochfeld J. (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, Paris, PUF, collection « Quadrige », p. 42-44.

Bellaoui A., 1996, « Tourisme et développement local dans le Haut-Atlas marocain : questionnaire et réponses », *Revue de géographie alpine*, 84 (4), p. 15-23.
doi: 10.3406/rga.1996.3882

Bonnin C., 2017, *Les institutions d'actions collectives chez les Aït Oucheg. Dynamiques de création, abandon et modification des communs en territoire Aït Oucheg, Haut Atlas de Marrakech, Maroc*, Mémoire de fin d'étude de l'ISTOM, Cergy, 88 p.

Bouderbala N., 1999, « Les systèmes de propriété foncière au Maghreb. Le cas du Maroc » in Jouve A.-M.(ed.), Bouderbala N. (ed.). *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb*. Montpellier : CIHEAM, p. 47 -66.

Boujrouf S., 2002, « Innovation et recomposition territoriale au Maroc. Une mise en perspective géo-historique », in *Rencontres scientifiques franco-Sud-Africaines de l'innovation territoriale*, p. 14.

Cefaï D., 2007, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, Éditions La Découverte, Série Bibliothèque du MAUSS, collection « Recherches ».

Charfi A., 2009, "The Role of Emigrants in Rural Development Associations in Morocco", *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 35:10, p. 1643-1663.

Chiche J., 1997, « A la recherche d'une définition des statuts fonciers au Maroc », in Bourbouze A. (ed.), Msika B. (ed.), Nasr N. (ed.), Sghaier Zaafouri M. (ed.). *Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides*, Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 15-30 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens ; n. 32)

Comité technique « Foncier & développement », 2017, *Opportunités et défis d'une approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte*, Paris, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), Agence française de développement (AFD), 86 p.

Coriat B., 2011, « Communs fonciers, communs intellectuels. Comment définir un commun ? », in Coriat B. (dir.), *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Éditions Les Liens Qui Libèrent, p. 29-50.

Dardot P., Laval C., 2014, *Commun. Essai sur la révolution du XXIème siècle*, Paris, Éditions La Découverte.

Dominguez P., 2010, *Vers l'éco-anthropologie, une approche multidisciplinaire de l'agdal pastoral du Yagour*. Thèse pour le Doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, EHESS & Universitat Autònoma de Barcelona, BELLATERRA, 428 p.

Fournier S., Biénabe E., Marie-Vivien D., Durand C., Sautier D., Cerdan C., 2018, « Les indications géographiques au regard de la théorie des communs », *Revue internationale des études du développement*, 2018/1, n° 233, p. 139-162.

Garrigues-Cresswell M., Lecestre-Rollier B., 2002, « Gérer les aléas. Les sociétés du Haut Atlas marocain », *Techniques & culture*, (38)
doi: 10.4000/tc.230. [consulté le 31 mai 2017] url: <http://tc.revues.org/230>

Ghazali A., 1989, « Contribution à l'analyse du phénomène associatif au Maroc ». *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXVIII, éditions du CNRS, p. 243-260.

Helfrich S., Bollier D., 2017, « Commoning », in Cornu M., Orsi F., Rochfeld J. (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », p. 204-211.

Hess C., Ostrom E. (eds.), 2006, *The Commons in the New Millennium. Understanding knowledge as a commons from theory to practice*, MIT Press.

Inter-réseaux, 2016, « Plan Maroc Vert, les grands principes et avancées de la stratégie agricole marocaine », *Bulletin de synthèse souveraineté alimentaire*, n° 20, 23 mai, <http://www.inter-reseaux.org/publications/bulletins-de-synthese/article/bulletin-de-synthese-no20-plan?lang=fr> (consulté en octobre 2017).

Lafuente F., 1968, « La vie humaine dans un groupement berbère du Haut Atlas de Marrakech : les Aït Oucheg », *Revue de géographie du Maroc*, (14), p. 71-114.

Le Roy E., 2016, « Des communs ‘à double révolution’ », *Droit et société*, 2016/3, n° 94, p. 603-624.

Mernissi F., 2003, *ONG rurales du Haut-Atlas. Les Aït-Débrouille*. Rabat, éditions Marsam, Livre de poche.

Olivier De Sardan J.-P., 1995, *Anthropologie et développement*, Paris, GRET-Khartala.

Ostrom E., 1990, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press, http://wtf.tw/ref/ostrom_1990.pdf (consulté en octobre 2017).

Quintal M., Trudelle C., 2013, « Maroc : Les associations locales dans la vallée du Ziz. Une nouvelle gouvernance territoriale », *Économie rurale*, n° 334, p. 39-53.

Riaux J., 2011, « Dire le droit local de l’eau », *Techniques & culture*, (57), p. 166-181.

Romagny B. (coord.), 2018. *Évaluation et chiffrage du rôle socio-économique et immatériel des femmes dans les petites et moyennes exploitations agricoles du sud du Maroc*. Consultance CERCAM-IRD-AFD, rapport final.

Romagny B., Aderghal M., Auclair L., Ilbert H., Lemeilleur S., 2018, « ‘Communs’ en crise au Maroc : *agdals*, terres collectives, forêts et terroirs », *Revue Tiers Monde*, n° 233, 2018-1, p. 41-61.

Saaf A., 2016, « Du mouvement associatif marocain : le récit et le sens », OCP Policy Center, Research paper n° 16/11
<http://www.ocppc.ma/publications/du-mouvement-associatif-marocain-le-r%C3%A9cit-et-le-sens>

Sater J. N., 2007, *Civil Society and Political Change in Morocco*, Routledge, London and New York, coll. “History and Society in the Islamic World”.

Schlager E., Ostrom E., 1992, « Property rights regimes and natural resources : a conceptual analysis », *Land Economics*, 68 (3), p. 249-262.

Sellier E., 2004, *L’agdal du Yagour. Territorialités au pluriel pour la protection de la nature dans le Haut Atlas de Marrakech*. Mémoire de Maîtrise en géographie, université de Provence, rapport de recherche du Programme, 164 p.

Weinstein O., 2012, « Comment comprendre les ‘communs’ : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle », *Revue de la régulation*, 14 : 36 p.
[consulté le 19 janvier 2017] url : <http://regulation.revues.org/10452>

Brève note biographique sur chaque auteur

Bruno Romagny est économiste (HDR) des ressources renouvelables, Directeur de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et co-directeur du LMI *Mediterr* « Terroirs méditerranéens » (2016-2020).

Mohammed Aderghal est géographe, enseignant chercheur à l'UM5-Rabat, directeur du LITOPAD et président de l'Association nationale des géographes marocains (ANAGEM).

Charles Bonnin est ingénieur en agro-développement international, diplômé de l'ISTOM suite à un stage de fin d'étude sur les actions collectives des zones rurales montagnardes du Maroc co-encadré par des membres du LMI MediTer.

Michel Vaillant est géographe, enseignant-chercheur à l'École d'Ingénieur Agro-Développement international (ISTOM).

Geneviève Michon est ethnobotaniste, Directrice de Recherche à l'IRD.

Saïd Boujrouf est géographe, enseignant chercheur à l'UCAM, directeur du LERMA et co-